

Flash Info Lettre

AU FIL DE L'INFORMATION



■ Mieux vivre les fortes chaleurs !

À la suite des épisodes caniculaires de cet été, la commune a décidé d'agir pour améliorer le confort des enfants et des équipes.

Des ventilateurs et brasseurs d'air ont ainsi été installés dans les classes du groupe scolaire Antoine de Saint-Exupéry, à la cantine ainsi qu'au Centre de Vie Périscolaire.



La commune a pu bénéficier d'un plan de subventions pour accompagner ces aménagements.

Leur utilisation lors du centre aéré du mois d'août a déjà montré une efficacité notable.

Et ce n'est qu'un début ! Notre réflexion se poursuit afin d'étudier d'autres actions pour mieux faire face aux fortes chaleurs et améliorer encore le bien-être des enfants.



■ Et si on les appelait les Mami'lit ?

Dans le cadre d'un partenariat avec l'UFCV, les plus petits des mercredis Récréanims et quatre seniors ont eu le plaisir de vivre deux parenthèses littéraires d'une rare intensité.

Les 6 mai et 17 juin, Fabienne, Pascale, Sylvia et Sylvie ont donné vie aux histoires, captivant leur jeune auditoire de la première à la dernière ligne, grâce à une interprétation incarnée, chaleureuse et portée par une intonation remarquable.

Un immense merci du fond du cœur à elles, pour leur engagement exceptionnel, leur énergie et leur générosité sans faille. Leur travail passionné et leur capacité à transmettre la magie des livres ont fait de ces rendez-vous des moments de convivialité et d'émotion précieux pour notre commune.

Un grand bravo à toutes les quatre pour ces beaux instants partagés !



■ Madame Paulette MARCHAND fête ses 100 ans !

Le 25 juillet dernier, la mairie a eu le plaisir de célébrer un anniversaire exceptionnel : celui de M^{me} Paulette MARCHAND, qui a soufflé sa 100^e bougie.

Originaire de Maroilles, dans l'Avesnois, Paulette a rejoint notre commune il y a près de sept ans, où elle vit aujourd'hui paisiblement au béguinage, à quelques pas de son fils Pascal.

Dès l'âge de 14 ans, elle commence à travailler dans l'herbagère, aux côtés de ses parents. Après la Seconde Guerre mondiale, elle poursuit son activité avec son mari Raymond. À une époque où le travail des femmes n'était pas toujours reconnu à sa juste valeur, Paulette travaille sans relâche, participant pleinement à la vie professionnelle et familiale jusqu'en 1986.

Femme courageuse et travailleuse, elle a également toujours privilégié une vie simple et proche de la nature, profitant des produits de la ferme et du jardin dans le cadre verdoyant du bocage de l'Avesnois.

À 100 ans, Paulette conserve une belle énergie et une remarquable volonté. Elle a notamment surmonté, l'année dernière, deux opérations chirurgicales en seulement 72 heures.

En 1944, les femmes françaises obtenaient le droit de vote. Fidèle à cette conquête historique, Paulette continue de prendre part à la vie citoyenne et pourra encore exercer son devoir électoral en 2027.



Nous sommes fiers et heureux de compter parmi les habitants de notre commune une centenaire, parmi les quelque 36 500 personnes âgées de 100 ans ou plus que compte la France en 2026.

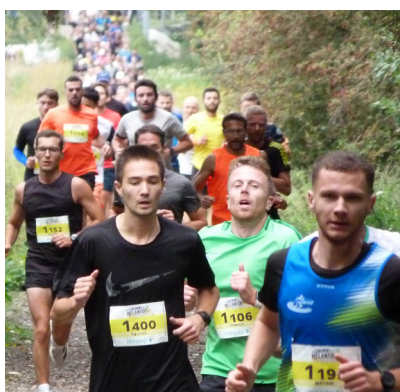
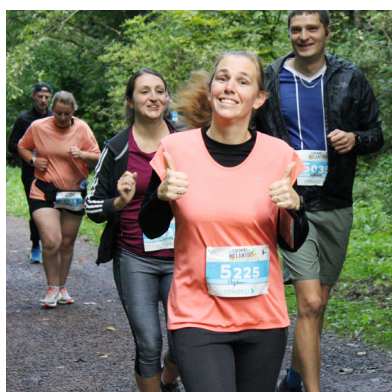
Nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations et lui souhaitons encore de belles années, paisibles et entourées de ceux qui lui sont chers !

■ C'est la 15^e édition des Chemins Du Mélantois le dimanche 20 septembre 2026

15 ans de passion, de dépassement, de convivialité et de partage. On espère que cette année encore vous viendrez relever le défi sur vos courses de prédilection et que nous dépasserons le nombre de 1000 inscrits.

Pour cette édition il y aura un goodies anniversaire remis à chaque participant.

Toute l'organisation compte sur vous !



■ Une complémentaire santé accessible aux habitants de notre commune

Notre commune adhère à l'Association Mandarine, ayant pour vocation de faciliter l'accès à une complémentaire santé de qualité, à des conditions tarifaires négociées et adaptées aux besoins des habitants.

Cette démarche est ouverte à tous : actifs, retraités, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi ou étudiants. Elle permet à chacun d'obtenir des informations, de comparer sa couverture actuelle et, si souhaité, de bénéficier d'une étude personnalisée, gratuite et sans engagement.

En tant que correspondant local de l'association, je suis à votre disposition pour vous informer, répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.



**Association
Mandarine**

Une permanence est assurée à la Mairie de 15h à 17h, sur rendez-vous, le 1^{er} mercredi de chaque mois, afin de vous recevoir dans un cadre de proximité et d'étudier votre situation en toute confidentialité.

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous :

Philippe DETAY

Correspondant local de l'Association Mandarine

☎ 06.49.67.78.14

✉ a2p.mandarine@orange.fr

■ Alerte, plusieurs apiculteurs nous signalent de frelons près de leurs ruches et détruisant leurs abeilles !!!

Notre dispositif global anti-frelon à bien fonctionné au printemps : 914 reines de frelon asiatique ont été piégées, cela a limité le nombre des nids à venir !!!

Il est maintenant urgent de recharger vos pièges avec l'appât pour piéger les frelons de l'année (en effet, des reines ont échappées à notre piégeage printanier et ont fondé quand même un nid)

Rappel de la recette :

- 1/3 bière (brune de préférence)
- 1/3 vin blanc
- 1/3 sirop de grenadine ou autre sirop sucré cassis, fraise, banane, ...



N'oubliez pas la carte Vigi Frelon pour suivre vos pièges, vos prises de frelons, la date de changement de votre liquide d'appât, le signalement des nids, etc ...

<https://vigifrelon.fr/>



RAPPEL : La municipalité rembourse 50 % de la facture de la destruction des nids par un professionnel agréé dans la limite de 60 € par nid détruit.

Certaines assurances habitation prennent également en charge sans surcoût ce risque et peuvent rembourser jusqu'à 150 € de la facture. (renseignez-vous)

Signalez tout nid dans l'espace public, s'il n'est pas encore enregistré sur la carte Vigi Frelon.

Nous comptons sur votre vigilance !!!

■ Association citoyenne Les Chemins du Zéro Déchet

L'association citoyenne Les Chemins du Zéro Déchet a l'immense plaisir de recevoir Stein van Oosteren pour la seconde fois. En 2023, il nous invitait à réinventer nos mobilités avec son livre "Pourquoi pas le vélo ?" Cette année, c'est avec "Désir d'agir" qu'il revient stimuler notre élan collectif.

RENDEZ-VOUS VENDREDI 2 OCTOBRE 2026 à 19h

au complexe sportif - salle Pasteur - rue du Stade à Sainghin-en-Mélantois, pour une soirée riche en rencontres et en partages

AU PROGRAMME :

- Rencontre avec des porteurs de projets locaux inspirants
- Conférence de Stein van Oosteren
- Echange avec le public
- Pot de l'amitié et vente-dédicace du livre avec la librairie Les Lisières

Cet événement est organisé et OFFERT par l'association Les Chemins du Zéro Déchet

Nous vous espérons nombreux !

DESIR D'AGIR

comment déclencher la transition écologique ?

RENCONTRE

avec **STEIN VAN OOSTEREN**

et de nombreux porteurs d'initiatives locales inspirantes



à Sainghin-en-Mélantois

vendredi 2 octobre 2026

rendez-vous à 19h00
au complexe sportif - rue du stade



inscription recommandée



QUI EST STEIN ?

Stein van Oosteren est un diplomate, auteur et militant de la transition écologique, célèbre pour son engagement en faveur du vélo et des mobilités actives en France. Il a fondé l'association FARàVélo avant de devenir le premier porte-parole du Collectif Vélo Île-de-France en 2019. À ce titre, il joue un rôle décisif dans la promotion et l'émergence du projet « VIF » (Réseau Vélo Île-de-France), un réseau régional d'aménagements cyclables sécurisés.

Écrivain et conférencier enthousiaste, il s'illustre par une approche positive, pédagogique et constructive du militantisme citoyen. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages marquants dont *Pourquoi pas le vélo ?* (2021) et *Désir d'agir* (2025). Par ses interventions et sa visibilité médiatique, Stein van Oosteren incarne la volonté de réinventer l'espace public pour rendre nos villes plus humaines, conviviales et soutenables.

Pour découvrir ou pour suivre Stein : <https://www.linkedin.com/in/stein-van-oosteren-39b13411/>

VOTRE AVIS COMPTE

ENQUÊTE SUR LA COMMUNICATION MUNICIPALE !

L'équipe municipale souhaite faire le point sur ses outils d'information afin de concevoir une communication toujours plus rapide, efficace et transparente.



Rapide :
Moins de 5
minutes de
votre temps



100%
anonyme



Ce questionnaire
est ouvert jusqu'au
20 septembre !

Scannez ici
pour répondre à
l'enquête



Votre avis nous est précieux pour adapter nos supports à vos besoins. Un grand merci pour votre participation !

<https://forms.gle/VXizCAqTqgkzj8989>

■ Subvention annuelle attribuée aux collégiens et lycéens jusqu'au 18 ans de l'enfant

La subvention pour la scolarité extérieure a été fixée, pour l'année 2026/2027 à 92 € par enfant.

Elle concerne tous les enfants domiciliés à Sainghin-en-Mélantois, sans condition de ressources, dès leur entrée en classe de 6^{ème} sauf s'ils perçoivent une rémunération.

L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au jour de la rentrée fixée cette année au 1^{er} septembre 2026.

Vous pouvez déposer numériquement votre demande via le site internet de notre commune avec le lien ci-dessous :

<https://sainghin-en-melantois.fr/subvention-de-scolarite>



PIÈCES À FOURNIR AVANT LE 31 OCTOBRE 2026

Certificat de scolarité précisant la classe fréquentée, la date de naissance de l'élève ainsi que son adresse complète ; relevé d'identité bancaire ou postal des parents ; livret de famille ou justificatif de placement (si l'enfant ne porte pas le même nom que la personne ayant déposé la demande).

Tout dossier incomplet sera refusé.

AGENDA

■ Benne déchets verts

Parking du cimetière
9h à 17h
- 5 septembre
- 12 septembre
- 26 septembre

■ Déchèterie mobile

Parking du cimetière
9h30 à 12h30
- 19 septembre

■ Ecrivain public

Mairie - Sur rendez-vous
au 06 77 75 62 68
9h à 12h
- 16 septembre

■ Bus France Bleu Service

Parking de la salle des fêtes
9h à 12h30 et
13h30 à 16h
- 23 septembre

■ Course pédestre les Chemins Du Mélantois

- 20 septembre

Scannez ICI pour retrouver votre FIL !



UN TRAJET, UN CASQUE

La sécurité à chaque déplacement

Obligatoire dans le Nord dès le **1er septembre 2026**

Pour les utilisateurs d'EDPM* dans le Nord

Amende de **35 €**

* Engins de déplacement personnel motorisés : trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, monoroues...

■ Sécurité routière : le casque devient obligatoire pour les trottinettes électriques et engins motorisés

Depuis le 1^{er} septembre, les règles de circulation évoluent dans le Nord et le Pas-de-Calais. Pour renforcer la sécurité de tous, les préfetures ont pris une mesure importante : le port du casque est désormais obligatoire pour les utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés.

Qui est concerné ?

- Équipement obligatoire : Tous les usagers de trottinettes électriques, monoroues, gyropodes et hoverboards.
- Exceptions : Les utilisateurs de vélos électriques ne sont pas soumis à cette obligation.

Ce qu'il faut retenir pour rouler en toute sécurité :

- Le casque : Obligatoire sous peine d'une amende de 35 € (contravention de 2^{ème} classe). Les contrôles de police vont s'intensifier dans tout le département pour veiller au respect de cette règle.
- Le gilet jaune fluo : Non obligatoire, mais fortement recommandé pour rester visible des autres usagers, de jour comme de nuit.

Pourquoi cette mesure ?

La sécurité de nos citoyens est une priorité absolue. Chiffre clé à l'appui : entre 2019 et 2025, le nombre d'accidents impliquant ce type de véhicule a été multiplié par 15 dans le Nord. Protégeons-nous, adoptons les bons réflexes !